

Compte-rendu de la réunion des représentants de proximité SIEGE info/sports du 7 octobre 2022

Le point sur les DUERP :

Les 13 Documents unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) de FTV ont été revus ces dernières semaines, sous la houlette de Stéphane Desclaron, qui outre sa casquette au secrétariat général de la direction de l'info, est l'animateur en charge de cette question dans l'entreprise. Il a fait une synthèse de cet exercice, et estime que les échanges sont de bonne tenue, il a le sentiment que les problématiques identifiées sont réglées au fur et à mesure, même si d'autres apparaissent. Il a annoncé que des formations allaient être proposées pour répondre à des problématiques transverses aux services (ex : le stress post-traumatique des salariés confrontés aux images de la guerre en Ukraine, de l'attentat de Nice, etc.)

Il aimerait que les managers s'emparent davantage des problématiques évoquées lors des DUER, qu'il n'ait pas à leur courir derrière pour savoir si les actions listées sont effectivement mises en place.

Voici quelques-unes de ses recommandations (qui figureront dans le PAPRIPACT - Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail) :

- Lutter contre le cyber harcèlement que subissent les salariés
- Répondre aux inquiétudes à propos de la mise en place de Tempo
- Faire signer la charte du conducteur en entretien annuel / aux nouveaux arrivants quand ils signent leur contrat
- Avancer sur la question de l'aménagement de l'espace (« Complément d'enquête » pas du tout satisfait de ses locaux)
- Vidéo mobile : alerte sur la présence de rongeurs dans les locaux
- Vivier de CDD exsangue
- Aider les salariés qui subissent le visionnage répété d'images traumatiques
- Problème lié à la multiplicité des groupes whatsapp

Questions récurrentes :

1- Quel est le nombre de missions réalisées par les rédactions siège MFTV (F2 + F3 + Sports + Franceinfo:) entre la dernière réunion des RP et celle de ce jour, dont le transport et l'hébergement n'ont pas été pris en charge par France 3 et France 2 ?

Aucune réponse

2- Quelles sont les missions France 2 + France 3 entre la dernière réunion des RP et celle de ce jour pour lesquelles un JRI a réalisé un montage ?

Aucune réponse

RH

Longue maladie et reports de congés :

3- Un journaliste en absence maladie tout au long de l'année 2021 n'a du coup pris aucun jour de congés, de quelque nature qu'il soit.

Sa irh de proximité lui a écrit que seuls les 25 jours de congés annuel (acquis en 2020) et les 25 en cours d'acquisition en 2021 seraient reportés en 2023 : il perdrait tout le reste : congés ancienneté, RTT employeur et collaborateurs, jours de contraintes, jours fériés... Soit 44 jours (c'est un journaliste au forfait jour).

Est-ce que la RH confirme? Si oui, sur quelle base juridique ?

Réponse de la direction : La RH confirme. La règle posée est que, les jours de Congés Payés acquis mais non pris pendant la période de référence n'ont pas à être reportés. Les jours de congés sont alors perdus et l'employeur n'est pas tenu au versement d'une indemnité compensatrice. Par exception à cette règle, si le salarié tombe malade ou est victime d'un accident du travail avant de partir en congé, les jours de congé sont alors reportés. Dans le détail, les Congés Payés acquis par un salarié sont reportés dans une certaine limite (50 jours) après la date de reprise du travail, selon une jurisprudence constante de la Cour de Cassation, dès lors qu'il s'est trouvé dans l'impossibilité de prendre ses congés annuels dans l'année de référence. Les jours reportés doivent être pris dans la foulée de l'arrêt du salarié avant son retour dans l'entreprise. Cette règle de report ne s'applique qu'aux congés payés. Pour les RTT par ex, le salarié perd les jours non pris en fin de période sauf à les placer dans les CET. Cette règle est logique selon Frédéric Debains puisque les RTT existent pour compenser les heures de travail au-delà des 35h, or en cas d'arrêt maladie, on ne travaille pas.

CDD et mise en paie :

4- Plusieurs cdd se sont plaints de retards récurrents dans la mise en paie de leur salaire. Tout dernièrement par exemple au mois de septembre. Quelle est l'explication ?

Les RP demandent que la direction prête une attention accrue au paiement en temps et en heures de nos salariés précaires.

Réponse de la direction : Le service des paies n'a pas eu de remontée sur des retards de paiement mais elle a eu des remontées sur le délai de paiement en fin de contrat. C'est dû à la manière dont fonctionne le passage en paie. La direction est tenue tous les mois par un calendrier avec des échéances de paie définies. Pour les contrats courts (CDD < 16 jours, CDDU, piges), il y a deux dates d'enclenchement du processus : en début de chaque mois, avec une paie versée en milieu de mois, et ensuite en milieu de mois, avec une paie versée en fin de mois. Pour les contrats longs, la date à laquelle le passage en paie s'enclenche est en milieu de mois, avec une paie versée en fin de mois. Donc en fonction de quand ont lieu les contrats, si ça n'est pas « proche » de ces dates, cela peut mettre plus ou moins longtemps. S'il y a de vrais « retards », ne pas hésiter à les faire remonter.

CET et pose de jours de repos (récup) :

5- Les jours en CET quand ils sont utilisés par le salarié sont-ils comptabilisés pour sa retraite ?

Réponse de la direction : Oui, quand ils sont utilisés, ils sont traités comme des congés, il y a donc des cotisations qui sont payées dessus (y compris pour la retraite) et ils sont comptabilisés.

6- Sur une mission de 15 jours le salarié est tenu de couper avec au moins un jour de repos : la pose du jour de repos (récup) restant à son retour est-il à la discrétion de son manager ou de ce salarié ?

Réponse de la direction : La question n'est pas vraiment tranchée par l'accord collectif qui dit « le jour de récupération doit être pris le plus tôt possible et au maximum dans un délai d'un mois, en accord entre le collaborateur et le manager ». En général si y'a désaccord c'est la RH qui tranche.

7- Récup employeur et récup salarié : quelle est la règle de répartition des récup entre employeur et salarié?

Réponse de la direction : *Pour les journalistes au forfait jour, il n'y a pas de différence, les récup octroyées en cas de dépassement occasionnel des heures de travail sont fixées par ½ journée ou journée et doivent être prises, si possible, dans la semaine suivant leur attribution. En cas d'impératif exceptionnel lié à l'actualité, cette récup est à prendre dans le délai maximum d'un mois suivant son attribution. En cas de désaccord entre employeur et salarié sur la date du repos, la DRH peut donner un arbitrage final.*

Pour les journalistes en décompte horaire, l'ensemble des contreparties en repos acquises par le collaborateur alimente un compteur qui comprend deux seuils qui permettent de déterminer les modalités de prise. Jusqu'à 40 heures de récup, ce sont les collaborateurs qui ont l'initiative de la date. A partir de la 41e heure, l'initiative est partagée entre le collaborateur et l'employeur (donc l'employeur peut « forcer » le salarié en imposant sa date, même s'il est préférable de travailler « en bonne intelligence »). Selon les règles de planification en vigueur dans le service, le salarié adresse sa demande au minimum 15 jours calendaires et au maximum 4 semaines avant la date à laquelle il souhaite prendre ce repos. L'employeur dispose d'un délai de 7 jours calendaires pour informer le salarié de sa décision. Sans réponse, la demande est réputée acceptée. En cas de refus avec raison justifiée, liée au bon fonctionnement de l'entreprise, une autre date est proposée au salarié par l'employeur. La hiérarchie ne peut pas s'opposer à plus d'une date. Là aussi, les récup peuvent être prises par journée ou demi-journée. Elles peuvent être accolées à d'autres jours de congés (CP, RTT...).

8- Rachat de jours de RTT du salarié par l'entreprise selon l'art 5 loi de finances rectificative pour 2022 : que fait FTV ? Quelle est sa décision, sachant que la fin de l'année est proche ?

Réponse de la direction : *Pour l'année 2022 le dispositif n'a pas été mis en place par FTV.*

Plateforme OOVIZ :

Les RP soulignent que cette plateforme non seulement n'a pas l'agrément de la Cnil mais a recours à des pratiques interdites par le Code du travail : notation des salariés, exploitation de leurs données personnelles...

9- Pourquoi FTV a-t-elle recours à la Plateforme Notif/ Ooviz pour la gestion par exemple, des intermittents de la vidéo mobile ?

Réponse de la direction : *Cette plateforme n'est pas utilisée par la direction de l'information et des sports, donc on ne peut pas répondre dans cette instance.*

10- Plus globalement, quel est l'intérêt pour FTV de faire appel à un tiers dans sa relation contractuelle avec un intermittent ? Est-ce pour pallier le manque d'effectifs chez les planificateurs? Quelle est la justification de l'utilisation de cette plateforme ?

Réponse de la direction : *Cette plateforme n'est pas utilisée par la direction de l'information et des sports, donc on ne peut pas répondre dans cette instance.*

Économies d'énergie :

11- Une communication officielle de la direction indique que depuis le 19 septembre, il n'est plus possible de régler la température de son bureau. Pour quelles raisons ? Par Atlas, on peut juste signaler une panne du système. Des salariés sont très mécontents de cette décision, car en hiver, à cause de la suppression des humidificateurs dans le réseau de chauffage, pour des raisons d'économies, l'air est très sec. C'est insupportable, selon certains témoignages. Que proposez-vous pour revenir à un réglage plus adapté et personnalisé du chauffage avant la période hivernale ?

Réponse de la direction : *On ne dispose pas encore des éléments pour répondre. Un plan de sobriété énergétique est en cours d'élaboration, il sera ensuite présenté devant les instances représentatives.*

12- Des informations nous ont été communiquées, selon lesquelles l'électricité serait coupée plusieurs fois par jour pour laisser place aux groupes électrogènes. Une manière plutôt singulière de faire baisser la consommation d'électricité, dans le cadre du plan de sobriété énergétique ! En effet, les groupes électrogènes qui seraient ainsi mis en route seraient alimentés au fuel ! Confirmez-vous cette information ? Une énergie polluante sera-t-elle utilisée cet hiver dans le but de faire de l'affichage en termes de consommation d'électricité ?

Réponse de la direction : *On ne dispose pas encore des éléments pour répondre. Un plan de sobriété énergétique est en cours d'élaboration, il sera ensuite présenté devant les instances représentatives.*

13- Selon une préconisation de l'architecte du bâtiment semble-t-il, certains néons restent allumés jour et nuit, pour la mise en valeur visuelle du bâtiment. Est-il possible de déroger à cette règle qui va à l'encontre des économies d'énergie et que les salariés ne comprennent pas ?

Réponse de la direction : *On ne dispose pas encore des éléments pour répondre. Un plan de sobriété énergétique est en cours d'élaboration, il sera ensuite présenté devant les instances représentatives.*

14- Dans le cadre des économies d'énergie et des efforts concernant le climat que France Télévisions s'engage à réaliser, quelles mesures concernant les voitures de fonction vont être mise en œuvre ? Actuellement quel est le parc de voitures concernées et quelles sont les conditions pour en bénéficier ?

Réponse de la direction : *On ne dispose pas encore des éléments pour répondre. Un plan de sobriété énergétique est en cours d'élaboration, il sera ensuite présenté devant les instances représentatives.*

Douches :

15- les RP relaient et réitèrent la demande d'installation d'un local sanitaires et douches dans l'enceinte du bâtiment FTV.

Réponse de la direction : *Après trois (sic) demandes des RP du SNJ, une réponse est enfin fournie ! Il existe des douches accessibles aux salariés :*

- *au deuxième sous-sol (dans le parking des voitures de reportage, après la grille d'entrée, il y a un petit local avec douche et WC).*
- *au niveau 0 dans le couloir des plateaux*
- *en RDJ dans le bâtiment Valin*

Un plan des douches a été demandé mais n'avait pas été obtenu à temps pour cette réunion. Par ailleurs, dans le cadre du projet Campus, l'ajout de douches supplémentaires sera étudié en fonction des souhaits des salariés.

Sécurité

16- Concernant les deux impacts sur les vitres constatées les 12 et 27 septembre : sécurité

Le bâtiment est occupé 7/7j, jusque tard dans la nuit. Comment est-il protégé ? Y a-t-il des caméras de surveillance extérieures ? Les vitres sont-elles blindées ?

Pourquoi FTV n'a-t-elle pas communiqué plus tôt auprès des salariés du siège, qui ont découvert l'information dans la presse... ?

Des détonations ont été entendues et la police vient d'ouvrir une enquête. On peut se poser des questions sur la façon dont cette affaire a été gérée par la responsable de la sécurité. Pourquoi n'y a-t-il eu aucune enquête après le signalement du premier tir ?

Réponse de la direction : Ce point sera traité en CSSCT le 12 octobre et la direction s'engage ensuite à revenir vers les RP dans le cadre de l'instance de novembre.

17- Pourquoi les salariés n'ont-ils pas été informés du « badgeage » de sortie désormais obligatoire à FTV ? Quel est l'objectif ? Est-ce un pointage qui ne porte pas son nom ? Par ailleurs, lors de la précédente IP, Muriel Sobry s'est invitée à la dernière minute pour nous décrire en détail les nouvelles procédures d'accès au parking. Pourquoi n'en a-t-elle pas profité pour expliquer aux RP cette décision de badger aussi à la sortie du bâtiment ?

Réponse de la direction : Il s'agit d'une obligation de sécurité demandée par les secours. En cas d'incendie ou de nécessité d'évacuer les locaux, il est indispensable d'être en mesure de fournir au plus vite la liste des personnes présentes dans l'immeuble et des véhicules situés dans les parkings. Sans badgeage de sortie il ne serait pas possible de répondre à cette obligation, ni d'assurer la sécurité des personnes. (Pourquoi alors ne pas avoir mis en place plus tôt ce système ? Mystère)

18- Des vols ont lieu dans les voitures de reportage (au -2) après un retour précipité et un oubli de matériel, ainsi que dans les armoires individuelles professionnelles des vestiaires au 2^{ème} sous-sol (faiblesse notoire des cadenas à chiffres des placards attirés !). Peut-on revoir la sécurité de ces endroits (par caméras ou par badges) ?

Réponse de la direction : La direction concernée n'a pas fourni d'éléments pour répondre.

Direction de l'information

Les révéléteurs :

19- Où en est-on du recrutement au service des Révélateurs, dont les 3 ETP sont actuellement vacants ? Des recrutements sont-ils en cours ?

20- Quand la cellule « Les Révélateurs » reprendra du service, dans quelles conditions les documentalistes y auront accès ?

Réponse de la direction : Trois jeunes journalistes sont arrivés depuis le 3 octobre et pour une durée de 6 mois en attendant que la réflexion sur la structuration de la cellule soit menée (réflexion à la fois sur les missions et sur les effectifs). Les nouveaux Révélateurs seront opérationnels rapidement. Une session de formation a été faite le 3 octobre et un perfectionnement aura lieu du 19 au 21 octobre. Les documentalistes qui le souhaitent pourront participer de manière tournante au travail de cette équipe, en plus de la documentaliste qui y est déjà détachée.

Service société :

L'annonce de l'arrivée d'un chroniqueur venant de France Info Tv a mis ce service à nouveau en ébullition.

21- pourquoi, alors que le chef de service s'était opposé à sa venue, finalement ce journaliste a été directement détaché à l'édition par la direction de l'information ?

Réponse de la direction : La direction de la rédaction nationale assure avoir la volonté d'avoir des passerelles entre les différentes rédactions de la maison. Comme un pôle Environnement et un pôle Technologies/Sciences sont créés dans le service, son arrivée était plutôt bien vue du chef du service. Plusieurs journalistes se sont émus de cette « mutation-promotion » d'un collègue ayant participé à des publi-reportages (la direction est d'ailleurs intervenue auprès de l'intéressé). À ce jour, il n'y a donc pas de mobilité, mais ce journaliste assurera bien une chronique hebdomadaire dans le 12/13 national.

22- le chef de service est en arrêt maladie depuis. Va-t-il être remplacé ?

Réponse de la direction : Il n'y a pas de lien entre l'affaire précédente et l'arrêt maladie de ce chef de

service, qui doit revenir lundi 10 octobre au travail. Un salarié était monté en grade pour le remplacer durant son arrêt, salarié qui avait été remplacé par un CDD.

DRM

Vidéo Mobile :

La présence de rongeurs a été constatée dans les locaux, en raison de la proximité des poubelles du restaurant d'entreprise. Qu'est-ce qui a été fait ?

Réponse de la direction : Le problème a été remonté en DUER, à la suite de quoi IMG a été prévenue par la DRM. Une dératisation dans et autour des locaux de la vidéo mobile a été demandée et a été effectuée. C'est efficace puisqu'on retrouve depuis des cadavres de rats... qui mettent plusieurs jours à être retirés ! En revanche les poubelles de la cantine, qui sont juste à côté des locaux et qui sont probablement la cause de la présence des rongeurs, sont toujours ouvertes malgré de multiples demandes envoyées à IMG. Aurore Gauvain (responsable du dialogue social au sein de la RH) dit qu'elle va informer la secrétaire du CSE de ce problème puisque la gestion du RIE dépend du CSE.

Médiathèque :

23- Lors de l'instance du 22 juin, la direction avait répondu ceci à la question sur les retards d'indexation des JT :

« L'encadrement va mettre en œuvre dans les jours ou semaines qui viennent un renfort pour résorber le retard accumulé. »

Un recensement fait du 20 juin au 25 sept hors samedi et dimanche montre que :

Sur 70 jours au Pôle INDEXATION :

- Le pôle indexation n'a été au complet avec des statutaires que 12 fois (soit 4 personnes).
- 18 fois l'effectif n'a été au complet qu'avec le recours à une intermittente
- 6 fois le pôle a eu un effectif élevé (de 5 à 6 docs) dont 2 fois avec le recours à une intermittente.

Pour le reste, le pôle a toujours été en sous-effectif

- 20 fois avec 3 statutaires
- 7 fois avec 2 statutaires et une intermittente
- 5 fois avec 2 statutaires
- 1 statutaire et une intermittente

Le recours pour le pôle Indexation s'est fait avec parcimonie !

La période estivale n'explique pas tout, de plus depuis le mois de septembre, 2 documentalistes qui étaient très souvent planifiées sur des indexations ne sont toujours pas remplacées par des intermittents en attendant des recrutements.

Quand la direction décidera-t-elle de sortir les fiches de postes ?

A la médiathèque les activités sont des tâches postées, par conséquent à chaque statutaire manquant, ce sont des activités qui ne peuvent plus être effectuées ou alors de façon dégradée, comme au pôle indexation, où il a été décidé de ne faire qu'un simple catalogage pour tenter de rattraper le retard !

Nombre de documentalistes planifiés par jour. En rouge recours à un(e) intermittent(e)	Nombre de fois sur la période du 20 juin au 23 sept (hors samedi et dimanche)
6D	1
5D + D	1
5D	2
4D + D	2
4D	12
3D + D	18
3D	20 (1 jour de grève)
2D + D	7
2D	5
D + D	1
D	1 grève

Réponse de la direction : La direction explique rencontrer des difficultés de recrutement dans ce service. Une nouvelle personne a été intégrée de manière non permanente pour faire de l'index sur la période. L'objectif est de répondre aux besoins de l'activité, et c'est le cas, quel que soit le statut des personnels. Mais la direction reconnaît que les demandes supplémentaires pour l'antenne se font au détriment du travail d'indexation.

Pourquoi ne pas avoir publié les fiches de poste en amont pour ne pas qu'il y ait de « trous » ?

Réponse de la direction : *La période estivale n'est pas la plus propice pour recruter. Et par ailleurs, il existe un problème de recrutement, les offres publiées ne trouvant pas forcément preneurs. Donc il faut prendre le temps d'aller démarcher les écoles pour trouver des candidats.*

Vol d'appareil photo 5D :

24- Le 20 septembre, 2 équipements 5D ont été volés dans le train au retour de Marseille lors d'un voyage en seconde classe, après une longue série d'autres vols de matériel de tournage. Que compte faire la direction face à ces vols ? Compte-t-elle rétablir les voyages en 1^{ère} classe pour plus de sécurité ?

Réponse de la direction : *On étudie en ce moment un système de fermeture des sacs avec cadenas à code numérique, qui puisse en outre être attaché aux porte-bagages. L'idée est d'être prêt à les sortir au moment où on reçoit les nouveaux appareils photos (pas de date encore). Et non pas de rétablissement des voyages en 1^{ère} classe.*

Un comité de pilotage a été monté par la DRM à propos du déploiement des nouveaux appareils photos (avec ingénierie process, magasin, encadrement JRI, Université FTV). La 1^{ère} réunion a eu lieu début octobre.

PC info :

Les collaborateurs du PC Info ont toujours des questions sur le périmètre de leur service. Par exemple, ils pensent que les captures d'écran de réseaux sociaux ou de sites internet serait plus du ressort de l'infographie ou de la PPI.

Réponse de la direction : *Le traitement de ces images ne requiert pas la plus-value des infographistes. Et par ailleurs l'acquisition ne relève pas de l'infographie mais du PC info. Par ailleurs, plus on multiplie ceux qui font de l'acquisition et plus on s'expose à des risques (par exemple que quelqu'un vienne avec une clé USB et transmette un virus).*

25- La direction pourrait-elle très clairement et précisément définir les missions du Pc Info ?

Réponse de la DRM : *Missions principales :*

- *une partie de l'acquisition des éléments nécessaires à la production des sujets et des éditions*
- *une partie des réceptions 4G*
- *collabore au trafic de flux images / sons et les ordres entre Nodal / régie et prod info*
- *le média management du système de fabrication ifab*
- *diffusion des sujets pendant les éditions*

Mais des missions annexes peuvent exister.

Des renforts sont-ils envisagés ?

Réponse de la direction : *Les renforts on en prend en fonction de l'actualité, c'est un travail d'anticipation avec la DRM, le PC info etc... pour prévoir les événements à venir. Et des campagnes de recrutement régulières existent.*

SPORTS

26- pourquoi les conférences de prévisions du service des sports du lundi ne font-elles l'objet d'aucun compte-rendu par écrit a posteriori? Il n'est pas toujours possible d'y participer (tournages, montages...) et un compte-rendu serait bien utile pour savoir qui a proposé quoi et quand, et éviter les doublons. Est-ce que par exemple, le secrétariat de rédaction pourrait s'acquitter de cette tâche ?

Réponse de la direction : *La conf de prévision a lieu chaque lundi à 14H et est ouverte à tout le monde. Un trello (application de gestion externe) permet de faire figurer dans un tableau toutes les demandes et propositions de sujets en tournage, montage et PAD. La direction des Sports a fait parvenir à chaque membre de la rédaction un lien pour accéder à la page reportage de cette application, qui évolue en*

temps réel sans attendre la conf suivante. Seuls les RC des émissions et éditions interviennent dans le contenu. La direction de l'info met régulièrement à jour la liste des membres de cette application en fonction des départs / arrivées. Les CDD y ont également accès. Certains journalistes n'ont jamais cliqué sur le lien que nous leur avons envoyé, ils ne se sont donc jamais inscrits. Si le lien est égaré, vous pouvez demander un nouvel accès. Suite à cette question, une nouvelle communication auprès de l'ensemble des journalistes va être faite.

27- un salarié a subi un retard de bagages de 4 jours lors d'un déplacement professionnel pour FTV sports. Il n'a pu bénéficier d'aucun équipement France tv sur place ni aide financière: c'est un consultant extérieur qui lui bénéficiait d'une dotation sur place qui l'a dépanné. Cette situation soulève deux questions :

- Pourquoi le salarié n'a pas été pris en charge par FTV ?

- Qui s'occupe de la répartition des équipements et comment ? Sur quels critères ?

Réponse de la direction : *La direction n'a pas de directive ni de consignes pour prendre en charge l'achat de vêtements personnels lors d'un retard de livraison de bagages. En revanche, quelques polos de FTV étaient à disposition du collaborateur au bureau de production sur place... (Et tant pis si ce salarié n'avait pas de slip !)*